## AR Prefecture

024-200040400-20230530-2023\_103-DE Reçu le 07/06/2023



## Délibération du Conseil Communautaire

Le 30 mai 2023, le conseil Communautaire s'est réuni au restaurant d'application de la MFR de Siorac de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 23 mai 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	41	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Romain Perruchaud – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Pierre Janaillac – Julie Bordet – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye - Régis Defraye – Patrick lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Jean-Claude Desport
Titulaires absents	17	Bernadette Bazinet – Christine Berthé – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup – Jean-Marcel Beau – Joël Constant – Clément Lemercier – Nicolas Platon – Catherine Esculier – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand – Edwige Badel
Procurations	11	Lisa Boyer à Jean-Claude Desport Michel Desmoulin à Murielle Cassier Jean-Marcel Beau à Jean-Pierre Paretour Joël Constant à Bruno Limerat Clément Lemercier à Ludovic Gillaizeau Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Catherine Esculier à Christine Laurent Bernard Saint Martin à Philippe Chotard Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Julie Bordet

024-200040400-20230530-2023\_103-DE

Reçu le 07/06/2023

DELIBERATION N° 2023 / 103 : (Code Nomenclature /411)

DATE: 30 MAI 2023

RAPPORTEUR: Yves Mahaud

OBJET : Avenant au contrat saisonnier au sein de l'OTI pour la saison estivale 2023

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23-2°.

VU la délibération N°2023/58 du 23 mars 2023 créant les postes pour accroissement saisonnier d'activité pour le service Tourisme.

M. le Président expose à l'assemblée :

Par délibération n°2023/58 du 23 mars 2023, le conseil communautaire a créé un poste d'adjoint d'animation selon les conditions suivantes :

30 h hebdomadaires du 1er mai au 30 septembre 2023.

M. Le Président indique que par des besoins de service, il convient de modifier le temps de travail du contrat. Il est proposé au conseil communautaire de le modifier les conditions du contrat de la manière suivante :

- 30h hebdomadaire du 1er mai au 30 juin, 35 h hebdomadaires du 1er juillet au 31 août et 30h hebdomadaires du 1er septembre au 30 septembre.

Le conseil communautaire, sur le rapport de Monsieur le Vice-Président et après en avoir délibéré.

- Accepte de modifier le poste de saisonnier tel qu'indiqué ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat saisonnier.

Les crédits seront inscrits au budget 2023.

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour: 53 Votes contre:0 Abstentions: 0

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois **Didier Bazinet** 

La secrétaire de séance du 30 mai 2023 Murielle Cassier

Signé électroniquement le 05/06/2023 à 17:17 par Didier BAZINET



Signature numérique de Didier BAZINET PRESIDENT Le 05/06/2023 17:17:00